

dont le comité est saisi, savoir a), un sixième de tous les crédits au montant de \$593,558,978.34 soit réduit de \$10,000.

**M. Lambert:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement,...

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président, j'aimerais prendre la parole à ce sujet.

**M. le président:** Je crois que l'honorable député d'Edmonton-Ouest a invoqué le Règlement.

**M. Lambert:** Monsieur le président, j'estime que la proposition d'amendement est irrecevable, parce que si elle était acceptée et étudiée, il serait loisible à tout député de présenter une proposition d'amendement à tous les postes...

**M. Benidickson:** Pourquoi pas? C'est pour cela que nous sommes ici.

**M. Lambert:** Tout député pourrait alors présenter des motions à l'égard de tous les postes l'un après l'autre et absorber ainsi le temps du comité jusqu'à la fin de la période prévue pour les crédits provisoires, et la même chose pourrait alors se répéter tout au long de l'année. Tel n'a jamais été l'objet du Règlement de la Chambre, ni l'opinion des honorables vis-à-vis lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, ni même depuis qu'ils siègent où ils sont présentement.

**L'hon. M. Hellyer:** L'honorable député est quatre siècles en retard. Il parle comme les conseillers du roi Jean.

**M. le président:** Je ne puis accepter l'opinion émise par l'honorable député d'Edmonton-Ouest, parce que le commentaire 242 de la quatrième édition de Beauchesne dit clairement:

242. (2) La seule motion admise, lorsqu'un projet de résolution est à l'étude au comité des subsides, c'est que le montant soit réduit ou que le président quitte le fauteuil...

Par conséquent, je déclare l'amendement recevable. Le comité est-il prêt à se prononcer?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président, à l'appui de cette motion, permettez-moi de dire que nous sommes en présence de chiffres du gouvernement qui indiquent une augmentation inquiétante du chômage au Canada. Lorsque j'ai traité de cette question il y a quelques instants, j'ai dit que notre situation était si grave que le Canada vient au premier rang de tous les pays du monde occidental à l'égard de ce problème.

Parlant de la situation qui existe au Royaume-Uni, j'ai signalé que, dans un pays de 50 millions d'habitants dont la main-d'œuvre est de 23 millions, il n'y avait que 450,000 personnes, c'est-à-dire 2 p. 100 de la main-d'œuvre...

**M. le président:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois lui signaler que l'amendement n'a rien à voir à la main-d'œuvre ou au chômage, mais qu'il vise les crédits en général et propose une réduction de \$10,000.

**L'hon. M. Chevrier:** A propos du rappel au Règlement, monsieur le président. Puis-je vous signaler que l'amendement a trait à la partie "a" des crédits provisoires, c'est-à-dire un sixième de tous les postes, soit 593 millions et quelques dollars, montant qui englobe tous les postes? Il s'agit d'une réduction de \$10,000 sur le montant global des postes; par conséquent, j'estime que l'honorable député peut discuter d'un des postes de cet ensemble.

**M. le président:** A mon avis, l'amendement ne rend pas le tableau différent de ce qu'il était avant qu'on propose l'amendement. L'opinion que j'exprimais alors est exactement la même que celle que je conserve maintenant. On peut parler en général de l'administration, mais je ne crois pas que la motion elle-même ni l'amendement fasse mention d'un poste spécial qui permettrait de se lancer dans une longue discussion d'un problème en particulier.

**L'hon. M. Martin:** Si je comprends bien, et je demande simplement des éclaircissements, vous êtes d'avis que nous ne devrions parler d'aucun ministère en particulier. Même si je pose cette question, c'est exactement ce que l'on fait, de sorte que nous pourrions, dans quelques instants, faire ce qui, j'en suis certain, nous aurait permis, d'avancer dans cette discussion, si nous l'avions fait il y a une heure. Le ministre des Finances, toutefois, grand défenseur des droits du Parlement et de la libre discussion, nous a empêchés de discuter en l'occurrence ce qui est peut-être le problème interne le plus important de notre pays. Je regrette que le ministre des Finances, qui a lui-même suivi cette méthode, cherche à refuser à un autre député l'occasion de débattre une question qui ne se rattache pas exclusivement à ses politiques et à celles du présent gouvernement, une question qui revêt une importance vitale pour des milliers de Canadiens, qui verront de quelle façon le gouvernement porte atteinte à notre droit de débattre cette question.

L'honorable représentant parle des droits du Parlement et de la clôture; nous en avons une devant nous aujourd'hui.

**M. le président:** Je pense bien que l'honorable député n'a pas voulu parler en ces termes, car, j'en suis certain, ses observations sont indirectement une attaque contre le président. Tout ce que veut le président,